

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes**  
**Séance du Lundi 9 avril 2018**

**Membres en exercice : 36**

**Membres ayant pris part à la délibération (33) :** Jean Pierre INGLES, Pierre RIU, Michel GARCIA, Michel POUDADE, Jean Louis DEMELIN, Antoine TAHOCES, Jean Pierre ABEL, Philippe LOOS, Jean Louis LACUBE, Jean Luc CARRERE, Jean Louis SARDA, Michel SARRAN, Pascal TISSANDIER, Martine PIERA, Frédéric BES, Jean Luc SEGUY, Michel SANTANACH, Alain BOUSQUET, Jean Pierre ASTRUCH, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Jacky COLL, Stéphane GAUMOND, Pierre BATAILLE, , Yves DOURLIACH (procuration à Antoine Tahoces), Marie Jeanne RIVOT (procuration à Jean Louis DEMELIN), Gorges VICENS (procuration à Michel Garcia), Françoise MARTIN (procuration à Jean Pierre Abel), Michel RIFF (procuration à Martine Piera), Lilian OLIVE (procuration Michel Poudade), Carole BRETON (procuration à Pascal Tissandier), Katell MATET (procuration à Jean Luc Carrere), Daniel GOMES (procuration à Philippe Loos)

**Membres n'ayant pas pris à la délibération :**

**Autres présents :** Michel Batllo, Jean Philippe Bonaure, Mathieu Altadill, Esther Moquet, Brigitte Pouvreau

**Date de convocation :** 30 mars 2018

**Secrétaire de séance :** Michel Garcia

**Objet : ZAE Matemale : Lancement procédure en vue de la construction d'un « atelier relais » via crédit-bail et demande de subvention**

Le Lundi 9 avril 2018 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de communes a la compétence ZAE et que dans ce cadre elle a construit une ZAE sur la commune de Matemale

Le Président explique, qu'à l'inverse de Font Romeu, cette ZAE a du mal à se remplir.

Le Président explique qu'un boucher charcutier souhaite acheter une parcelle pour y mettre un laboratoire de transformation aux normes européennes notamment en charcuterie mais qu'il ne peut le faire que sous format de crédit-bail.

Au vu :

- de l'importance de remplir la ZAE de Matemale
- du développement de la filière porcine en Capcir
- de la valorisation des circuits courts
- de l'augmentation induit des tonnages de viande abattue à l'abattoir transfrontalier d'Ur grâce à ce projet

Le Président propose de lancer les procédures (demande de subventions, permis de construire, ...) en vue de la construction d'un tel bâtiment d'un montant estimé à 400 000 € (objectif de subvention : 40 %) et de le mettre à disposition via crédit-bail (remboursement à l'€ prêt de la participation intercommunale y compris frais financiers).

Le Président explique que cet « atelier relais », s'il voit le jour (obtention d'assez de subvention), sera proposé à la concurrence pour une activité en lien avec l'élevage local, notamment porcin, via appel d'offre.

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- de lancer les procédures telles que présentées ci-dessus
- d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le lundi 9 avril 2018

**Délibération envoyée en préfecture le 10 avril 2018**

**Accusé de réception le 10 avril 2018**

Jean Louis DEMELIN  
Président

